Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée

Aide aux organisateurs d'événement : enveloppe départementale de 21 000 €

Mode d'emploi à destination des organisateurs

Première étape : le questionnaire « Le tri est de la fête »

Ce questionnaire baptisé « Le tri est de la fête » permet de connaître les engagements et actions concrètes des demandeurs en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets à l'occasion de leur rassemblement. Ce questionnaire est téléchargeable à partir de l'éco-guide en ligne sur trivalis.fr. Ce questionnaire rempli est l'étape préalable à toute opération. Seules les demandes de financement concernant l'achat de vaisselle biodégradable ou la location de vaisselle traditionnelle seront étudiées.

Deuxième étape : analyse du questionnaire et décision

Une fois le questionnaire rempli, le retourner à Trivalis pour analyse. Au vu des éléments, le vice-président représentant votre secteur géographique est invité à donner son avis.

Troisième étape : devis au nom de Trivalis et commande par Trivalis

L'organisateur ne doit, en aucun cas, établir une commande, pour laquelle il a sollicité le syndicat, avant d'avoir reçu, par courrier, une réponse de Trivalis. En effet, Trivalis transmet un courrier de réponse à l'organisateur.
Ce courrier précise le montant et la nature de l'aide accordée. Le syndicat départemental sollicite en contrepartie de l'aide, la citation de Trivalis dans la communication de l'événement.
Trivalis établit le bon de commande et fait livrer les produits à l'adresse des organisateurs.